

Règlement championnat interne

Contents

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS	2
ARTICLE 2 – LISTE DES DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS	2
ARTICLE 3 – LISTE DES DIFFÉRENTS CHALLENGES	2
ARTICLE 4 – DÉROULEMENT	2
ARTICLE 5 – COPILOTES	2
ARTICLE 6 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS	2
ARTICLE 7 – CLASSEMENTS.....	2
ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DES POINTS.....	3
ARTICLE 9 – LITIGES.....	4
ARTICLE 10 – EXCLUSIONS	4
ARTICLE 11 – REMISE DES PRIX	4



ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

L'association « Swiss Rally Codrivers » met sur pied chaque année un championnat interne. L'organisation de ce championnat est prise en charge par le comité.

ARTICLE 2 – LISTE DES DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS

Un championnat "Copilote" est organisés chaque année par l'Association.

Il est obligatoire de porter un signe distinctif de l'Association.

ARTICLE 3 – LISTE DES DIFFÉRENTS CHALLENGES

Les challenges suivants sont mis en jeu et doivent être obtenus trois fois en l'espace de cinq ans pour être acquis définitivement :

Challenge du Président : 1er au classement "COPILOTE"

Le boulier : pour une « erreur » durant l'année

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT

Sont valables toutes les courses rallye en Suisse et à l'étranger figurant sur le Calendrier des championnats FIA ou ASS pour l'année en cours.

ARTICLE 5 –COPILOTES

Les membres du comité peuvent aussi participer au championnat interne.

Chaque participant doit avoir payé la cotisation de membre de l'Association pour l'année en cours. Seuls les résultats après le paiement de la cotisation feront foi pour le classement final.

ARTICLE 6 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Chaque participant doit avoir, sur sa voiture de course, un autocollant de l'Association. Les autocollants doivent être apposés sur les véhicules pendant toute la saison. Toute infraction concernant cet article peut entraîner la suppression du résultat de la manifestation et, en cas de récidive, l'exclusion du championnat. Les autocollants seront fournis gratuitement par l'Association à la demande du participant.

ARTICLE 7 – CLASSEMENTS

Un classement sera établi :

- Classement licenciés copilote

Le comité est uniquement responsable pour l'acquisition des classements officiels des courses des calendriers officiels d'Auto Sport Suisse (ASS). Pour les courses à l'étranger ou celles ne faisant pas partie d'un championnat suisse, le participant doit fournir le résultat par mail (info@swissrallycodrivers) dans les 15 jours suivant la course. Le comité procèdera aux contrôles nécessaires.

Dans la mesure du possible, après chaque manche du championnat seront établis des classements intermédiaires qui seront publiés sur le site Internet de l'Association (www.swissrallycodrivers.ch).

A la fin de la saison sera établi le classement final.

Le copilote, avec le meilleur résultat sera proclamé vainqueur.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DES POINTS

Les points pour chaque course sont attribués de la manière suivante :

Rang final	Classement général	Classement de classe
1 er	30	30
2 ème	29	29
3 ème	28	28
4 ème	27	27
5 ème	26	26
6 ème	25	25
7 ème	24	24
8 ème	23	23
9 ème	22	22
10ème	21	21
11ème	20	20
12ème	19	19
13ème	18	18
14ème	17	17
15ème	16	16
16ème	15	15
17ème	14	14
18ème	13	13
19ème	12	12
20ème	11	11
21ème	10	10
22ème	9	9
23ème	8	8
24ème	7	7
25ème	6	6
26ème	5	5
27ème	4	4
28ème	3	3
29ème	2	2
30ème	1	1
dès le 30ème rang	1	1

Seront additionnés les points des classements selon la table, en tenant compte du résultat obtenu par le concurrent dans chaque compétition.

Il faut un minimum de 5 partants dans la classe pour que l'entier des points de cette classe soit distribués. En-dessous de 5 partants, la moitié des points sera distribuée.

Exemple : À un copilote qui est classé 18ème absolu et 3ème de classe (+ de 5 partants) seront attribués pour le championnat un total de 41 points (général 13 points, classe 28 points). S'il y avait moins de 5 partants, il lui sera attribué 27 points (général 13 points, classe 14 points, soit la moitié des points du 3ème rang).

Les points de départ suivants sont acquis, même en cas d'abandon	
Championnat Suisse, en Suisse	5
Championnat Suisse, à l'étranger	7
Étranger	10
Championnat d'Europe	15
Championnat du Monde	20
Points bonus supplémentaires	
La présence à l'Assemblée générale	20
Les excusés	10

ARTICLE 9 – LITIGES

Tout recours concernant le classement final doit être adressé au comité organisateur dans les dix jours après la publication.

Toutefois chaque copilote, est tenu de vérifier l'exactitude du classement intermédiaire tout au long de la saison.

La décision des responsables sera sans appel.

ARTICLE 10 – EXCLUSIONS

Le comité de l'Association se réserve le droit d'exclure du championnat le concurrent qui n'aura pas respecté les dispositions du présent règlement, en cas d'infraction grave au code du sport automobile et lors d'un comportement nuisible aux intérêts de l'Association.

L'exclusion ne modifiera pas les points obtenus par les autres participants.

ARTICLE 11 – REMISE DES PRIX

La distribution des prix aura lieu à l'occasion du souper annuel organisé par l'Association à la fin de la saison. Les copilotes absents ne peuvent prétendre percevoir leur prix.

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée générale du 20 septembre 2019.

Le comité